



MARCHE NORDIQUE EN COMPETITION NATURE

CAHIER DES CHARGES

Annexe MNCNO novembre 2017

3 TYPES D'ÉPREUVES :

MNCD	Découverte	: - de 21 km
MNCL	Longue	: de 21 à 42 km
MNCU	Ultra	: + de 42 km

1 : PREAMBULE

2 : DEFINITION DE LA MARCHE NORDIQUE EN COMPETITION NATURES

3 : LABEL MARCHE NORDIQUE EN COMPETITION

4 : ORGANISATEURS DE MARCHE NORDIQUE EN COMPETITION NATURES

5 : PROGRAMME GENERAL

Parcours de compétition
Pénalités / Temps
Encadrement
Réglementation / Jugement
Licence et participation
Engagement / Inscription
Classement

1. PREAMBULE

La Fédération Française d'Athlétisme a délégué pour la pratique de la marche nordique. Pour conserver cette délégation accordée par le Ministère chargé des Sports, la FFA doit, outre la formation d'encadrants de cette discipline, dont des diplômés d'État, organiser la pratique et la compétition dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Par ailleurs, plusieurs autres enjeux sont à souligner :

Une concurrence accrue : la Fédération doit faire face à la concurrence car le concept de marche nordique est repris progressivement par des acteurs hors FFA pour en faire un produit commercial ou marchand ;

Une réalité du terrain : les compétitions de marche nordique commencent à se multiplier, dans une anarchie totale ;

Une réglementation à créer : nécessité d'une réglementation simple et maîtrisée ;

le développement de la pratique : la compétition peut être une opportunité de développer la pratique et d'intéresser d'autres publics comme des jeunes par exemple, ou davantage d'hommes et de femmes provenant d'autres disciplines sportives ;

Une demande des adhérents en attente de compétition dans une logique de « se mesurer, se dépasser ».

La marche nordique s'est développée à ce jour pour répondre à un concept entièrement axé autour de la santé, du bien-être, du pratiquant. La mise en place de la marche nordique en compétition doit permettre de conserver ce concept tout en étant une plus-value pour l'organisateur et pour certains marcheurs.

Nous avons créé et lancé début 2014 Les épreuves de Marche Nordique en Compétition Labellisée avec trois épreuves sur l'événement organisé : Initiation, virée et Compétition. L'épreuve compétition étant dans le cadre de la MNC/MNT avec ses règlements spécifiques.

Ainsi début 2016, nous proposons de nouvelles épreuves de Marche Nordique Compétition Natures (MNC Natures), qui sont complémentaires aux épreuves MNC /MNT 2015/2016.

Ces épreuves MNCN plus légères en réglementation, en moyens humains et adaptables en fonction des propositions des organisateurs. Elles seront labellisées au niveau Label Régional pour cette année 2016 qui sera année TEST.

2. DEFINITION DE LA MARCHÉ NORDIQUE EN COMPÉTITION : MNC Natures

La Marche Nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres.

L'utilisation de deux bâtons spécifiques <<marche nordique>> est obligatoire.

A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition.

La main et le coude du bras d'attaque doivent passer au niveau de la hanche en fin de poussée avant d'attaquer à nouveau devant le corps.

Le pied qui avance doit attaquer le sol avec le talon. La jambe d'attaque ne doit pas être tendue lors de son passage à la verticale du bassin.

Le pas glissé en marche nordique est interdit. Définition du pas glissé : il consiste à allonger au maximum la foulée en attaquant par la plante du pied.

Alignement articulaires souhaitable : Pied, genou, bassin, épaule, en fin de propulsion de la jambe arrière, avec la main opposée au niveau la hanche.

Ces règles sont édictées dans le cadre de cette discipline sur un sol plat, il est évident que les juges se doivent de tenir compte dans leur jugement, du terrain accidenté : montée, descente, etc. afin d'apprécier le respect de la réglementation.

L'année 2016 sera une année test, avec des modifications qui pourront intervenir sur des règlements

3. LABEL MARCHÉ NORDIQUE EN COMPÉTITION NATURES

Toute organisation de marche nordique en compétition (club ou structure FFA) doit être labellisée au préalable par la Fédération Française d'Athlétisme et respecter le cahier des charges <<Marché Nordique en Compétition labellisée FFA : LOGO spécifique>>.

Le montant des labels est en cohérence avec les autres labels du hors stade : précisé dans les documents spécifiques.

Pour obtenir le label Régional il faut respecter l'intégralité du cahier des charges qui suit et s'inscrire sur Calorg validé par la ligue

4. ORGANISATEURS DE MARCHÉ NORDIQUE EN COMPÉTITION NATURES

Les structures organisatrices de marche nordique en compétition NATURES devront obligatoirement avoir dans leur structure au moins un Coach Athlé Santé, ou un juge arbitre marche nordique compétition aidée par des entraîneurs Marche Nordique 1^{er} et 2^e degré et des juges formés, ayant passé le diplôme de juge Arbitre et juge marche nordique compétition.

L'organisation doit par ailleurs répondre aux exigences réglementaires en vigueur comme pour toute organisation sur la voie publique (sécurité, dépôt de dossier à la Préfecture, etc...).

Les épreuves de marche nordique en compétition NATURES devront obligatoirement figurer dans le calendrier régional et national Hors-stade. (Mêmes procédures que les autres épreuves du Hors Stade : CALORG)

POINT LOGISTIQUE :

Chaque organisateur devra se doter du matériel suivant :

7 VTT, 5 seront destinés aux juges (JAMNC et JMNC) et 2 pour le suivi de l'épreuve (VTT ouvreuse et VTT balai).

1 grand tableau pour le suivi des pénalités

1 dossard pour chaque concurrent, avec la catégorie du marcheur de mentionné

Chronométrage à puces obligatoire pour le label régional,

Talkies Walkies un pour chaque juge, le PC course devra quant à lui en avoir (secours, animation, ...).

Cartons jaunes (un par juge)

Carton rouge (pour le juge arbitre)

Chasuble ou brassard spécifique pour les juges

Plan du parcours par juge avec le positionnement des juges

Plaquette support par juge pour faire le suivi des pénalités

Les feuilles de jugements à transmettre à chaque juge

Crayons de papier et stylos pour chaque juge

Une fiche avec tous les numéros de téléphone important (secours, juge arbitre, PC Course, organisateur).

Les fiches spécifiques et identiques pour le PC radio et celles de chacun des juges pour notifier tous les éléments des pénalités.

5. PROGRAMME GENERAL

Chaque organisation de marche nordique en compétition labellisée devra obligatoirement proposer :

PARCOURS DE COMPETITION

La distance prévue suivant l'épreuve :

- MNCD=- de 21kms
- MNCL : de 21 à 42 kms.
- MNCU : +42Kms

Un dossier mesurage officiel devra être fourni pour obtenir les labels. (Idem trail)

Le parcours sera libre (boucle, point à point, etc.) Type trail :

Le parcours doit être varié et alterner du plat et du dénivelé faible (préciser le niveau de dénivelé à la demande de label) dans un cadre nature.

Le parcours peut inclure au maximum 20 % de passage sur route goudronnée/bitumée

Le parcours doit être praticable à vélo VTT (juges) et accessible aux secours.

Zone de ravitaillement devra être délimitée (traçage au sol, rubalise), elle sera disposée sur le parcours.

Dans cette zone il y aura une table spécifique pour les ravitaillements personnels. Camel back autorisé

Cette zone de ravitaillement sera également une zone technique pour la mise à disposition par l'organisateur des bâtons en cas de bâtons cassés durant l'épreuve.

LE DEPART

Le départ se fera en ligne :

1^{er} sas : concurrents avec des séries de vitesse de 8km/h et plus, renseignée à l'inscription de l'épreuve (une série de dossards)

2nd sas : concurrents avec des séries de vitesse inférieure à 8 km/h ou non renseignée (autres séries de dossards)

Prévoir une aire de départ d'une largeur minimale de 10 mètres, idéalement 15 à 20 mètres et une ligne droite de 150m. Elle sera matérialisée par une arche.

Il arrive que les marcheurs puissent se gêner volontairement ou involontairement les uns les autres : il convient d'être vigilant et surtout d'adapter la zone de départ en fonction du nombre de marcheurs (à organiser selon les spécificités retenues).

L'organisateur devra afficher la liste des participants de façon visible avant le départ

PENALITES TEMPS aux marcheurs

Une pénalité « TEMPS » de deux minutes sera être infligée et rajoutée au temps final à chaque avertissement (carton jaune) selon les fautes définies.

Pour des fautes considérées importantes (ex : course caractérisée) la pénalité temps sera de 10 minutes ajoutée au temps final,

Pour des fautes très graves (comportement) la pénalité pourra être le carton rouge direct =disqualification (JAMNC)

Le marcheur devra être responsable tout au long de l'épreuve :

Il devra marcher selon le règlement en vigueur

Il sera prévenu de sa faute par un carton jaune qui sera présenté devant lui par le juge,

Les juges informeront le pc course des pénalités mises, et du type de fautes commises. (Temps 4 ou 10 minutes)

A la 4^{ème} pénalité, le marcheur sera disqualifié.

ENCADREMENT

L'organisateur devra prévoir une équipe d'au moins 5 juges formés (1 JAMNC, 4 JMNC) répartis sur le parcours, fixe, mobile et ou VTT, munis éventuellement de jumelles ; dont

Un juge en VTT pour suivre les premiers hommes

Un juge en VTT pour suivre les premières femmes

A cette équipe de juges, il faut rajouter :

Un responsable PC Course formé à cette tâche

Une équipe d'aide juge à définir.

Une présence de signaleurs en nombre suffisant est indispensable sur le parcours pour assurer une sécurité et une orientation maximales (règlement Hors Stade).

Les juges de marches seront placés sous l'autorité d'un juge **arbitre général** de marche nordique compétition.

Ils seront souverains pour prendre les décisions concernant les pénalités.

En cas d'incident particulier, altercation entre marcheurs ou juges, le juge arbitre prendra les décisions nécessaires en fonction de la gravité de l'incident (pénalité, exclusion, rapport discipline).

REGLEMENTATION : APPLICATION DES PENALITES

Les juges surveilleront les marcheurs en compétition selon la définition prévue au point 2. Les

juges pourront informer, conseiller, les marcheurs, pour ajuster leur technique de marche.

Un protocole pour la mise des pénalités par les juges sera mis en place, il se fera en 3 étapes :

- 1- Prévenir le marcheur nordique en présentant un carton jaune en annonçant son numéro de dossard et la faute commise
- 2- Remplir la feuille de suivi
- 3- Informer le PC Course de la pénalité mise via le talkie-walkie.
- 4- Le croisement des données les fiches des JMNC et le PC Course sera réalisé en fin d'épreuve, à partir des fiches spécifiques, afin d'additionner les pénalités TEMPS pour établir le classement officiel.

FIN DE L'ÉPREUVE

La publication des résultats annoncés par l'animateur devra être affichés à la fin de l'épreuve de façon visible par les concurrents afin qu'ils puissent éventuellement porter une réclamation officielle et cela dans les 30 minutes qui suivront l'affichage des résultats. (Horaire notifiés)

Une réclamation officielle se fait par écrit accompagnée d'un règlement d'un montant de 150€. (Règles H.S.)

Des récompenses seront souhaitables pour chacune des catégories engagées

Les récompenses au SCRATCH seront souhaitables pour les hommes et les femmes.

LICENCE ET PARTICIPATION

Tout participant au parcours de marche nordique en compétition devra être licencié : licence ATHLE COMPETITION, ATHLE RUNNING, ENTREPRISE, ou d'autres fédérations ayant des conventions signées avec la FFA. (Compétitions) et Titre de participation FFA : PASS RUNNING.

Le port du maillot de club est obligatoire pour pouvoir être classé.

Le dossard devra être mis à l'avant sur maillot, ils seront fixés par 4 épingles. Il devra être visible pour les juges.

ENGAGEMENT / INSCRIPTION

Pour le parcours de compétition, les marcheurs devront utiliser leur propre paire de bâtons de marche nordique.

Les inscriptions peuvent se faire individuellement et par équipe de club.

L'équipe sera obligatoirement mixte et composée de 4 marcheurs (au minimum une femme et un homme), et au maximum un muté ou un étranger.

Le montant du droit d'inscription recommandé souhaitable est de 10 € par participant.

Lors de l'inscription et/ ou lors du retrait du dossard une information sur le règlement et la charte de bonne conduite du marcheur sont portés à la connaissance du participant par un affichage accessible au public.

Le juge arbitre doit rappeler oralement certaines règles de la réglementation aux concurrents avant le départ de l'épreuve

CLASSEMENT

Le classement se fera par catégories FFA de la même manière que pour la course hors-stade : classement individuel, classement par catégories (sexe, catégories.), classement par équipe mixte.

Le classement des équipes mixtes se fera par addition des temps de chaque marcheur.

Le fichier résultats devra être envoyé à resultats.cnchs@athle.fr et à la CRCHS sous 48h au format Logica NXTR, ou au format TXT compatible Logica. (Cf. cahier des charges courses à label annexe : 5)

Pour assurer le bon déroulement de l'épreuve l'organisateur adaptera les moyens de contrôles en fonction de l'importance de l'événement : nombre de Juges, de pointeurs, de compte-tours, de chronométreurs...Il utilisera les moyens les plus appropriés pour faciliter la gestion des résultats (puces, video...)



ANNEXE Complémentaire au CAHIER DES CHARGES MNCN : **Novembre 2017**

Cette annexe sera en année test sur la saison sportive MNC (1 novembre 2017 au 31 octobre 2018)

MARCHE NORDIQUE COMPETITION NATURE OPEN : **MNCNO**

Cet Accès O = OPEN est réalisable uniquement sur les 3 épreuves de MNCN

Le but est de permettre aux marcheurs non licenciés et aux marcheurs FFA possédant la licence ATHLE-SANTE (avec fourniture de certificat médical adapté) de pouvoir participer sur les circuits des épreuves Marches Nordiques Compétition Nature à une marche Nordique Sportive qui se déroulera dans des conditions sensiblement identiques avec les structures en place.

Ce type d'épreuve est dénommé : MNCNO

PRINCIPE MNCNO

Les MNCNO sont destinées à tous les marcheurs licenciés et non licenciés désirant découvrir les épreuves de Marche Nordique Compétition Nature en se conformant à l'annexe du cahier des charges MNCN décrit ci-dessous.

SAS DE DEPART :

Le départ des MNCNO s'effectuera de la manière suivante :

- 1^{er} Sas réservé aux licenciés FFA dont leur vitesse est supérieure à 8 km/h.
- 2^{ème} Sas (éventuel) réservé aux licenciés FFA dont leur vitesse est inférieure à 8 km/h.

Pour ces deux premiers sas, les licenciés appliqueront le règlement selon le cahier des charges des marches nordiques en compétition nature actuel.

- Les marcheurs de l'épreuve Open (O) seront dans des sas (éventuels) suivants avec départs éventuellement en décalé des deux premiers sas.

Selon le nombre de marcheurs, l'organisateur effectuera des sas supplémentaires à des fins de fluidité et de sécurité qui, ceux-ci, pourront avoir des départs décalés d'un laps de temps déterminé à l'appréciation de l'organisateur.

LICENCE ET PARTICIPATION

Ces sas sont destinés aux marcheurs nordiques licenciés FFA Athlé -Santé et tous autres marcheurs de marche nordique non-licenciés. Ceux-ci pourront participer aux MNCNO sur présentation, à l'inscription, d'un certificat médical de la non-contre-indication à la marche nordique en compétition. Ce certificat médical établi de moins d'un an à la date de l'inscription.

Les marcheurs de l'épreuve Open devront porter un dossard distinctif des marcheurs du 1^{er} et 2^{ème} sas : soit par un visuel de la numérotation ou de couleur ou série de numéros définis. Le dossard sera fixé par 4 épingles et devra être visible pour les juges.

ENCADREMENT

Les marcheurs se doivent d'appliquer la réglementation en vigueur sur la MNCN.

Sur chaque épreuve de MNCNO les JAMNC détermineront et définiront les missions et les actions des JMNC vis-à-vis de ces marcheurs sur l'épreuve Ouverte.

Durant l'épreuve les marcheurs de l'épreuve ouverte seront jugés et conseillés par des juges sur la gestuelle et de la réglementation officielle.

EN CAS DE FAUTES JUGEES GRAVES, ou volonté de « COURIR », ils pourront recevoir une pénalité et/ou un retrait du dossard, une disqualification et l'exclusion du marcheur de la compétition.

CLASSEMENT

Un classement général de L'épreuve MNCNO sera publié incluant tous les marcheurs nordiques.

Un autre classement FFA pour les marcheurs licenciés selon le cahier des charges MNCN.

Les marcheurs de l'épreuve Open ne pourront pas être classés au MNT car ceux-ci sont non licenciés ou licenciés Athlé -Santé.

L'organisateur pourra s'il le souhaite réaliser des podiums spécifiques avec lots attribués aux marcheurs de l'épreuve Open en plus des podiums de l'épreuve officielle MNCN/MNT (selon le CDC).

Seront affichés en fin d'épreuve : les résultats (selon le Cahier des charges MNCN)

- Le classement général de tous les marcheurs
- Le classement FFA/MNCN